



Le public a été conquis par la performance des artistes.

VERTUS

Le théâtre de rue s'invite à la Maison familiale rurale

À l'occasion de leur première semaine de cours, les élèves des Maisons familiales rurales (MFR) de Giorges, Auve et Vertus ont assisté à un spectacle de théâtre de rue, organisé par l'association châlonnaise Furies.

Répétée lors d'un festival à Chalon-sur-Saône, la compagnie lilloise de Vincent Warin, Cie 3,6/3,4, a été invitée par l'association Furies à se produire à la MFR de Vertus, le temps d'un après-midi. Créée en 2007, Cie 3,6/3,4 est com-

posée de deux artistes : William Schotte, violoncelliste depuis 40 ans, et Vincent Warin, acrobate sur BMX. Tous deux ont proposé leur spectacle L'homme V, mêlant étroitement mélodies et performances artistiques et sportives, aux nombreux élèves présents dans la cour de l'établissement de formation professionnelle vertusien. À la fin de la représentation, particulièrement appréciée, les jeunes étudiants ont notamment pu échanger avec les artistes.

TOURS-SUR-MARNE

Seize candidats pour l'élection du 1^{er} conseil municipal jeunes

Seize jeunes Tourmarniots âgés de 7 à 17 ans ont déposé leurs candidatures au secrétariat de mairie de Tours-sur-Marne pour devenir délégués des Jeunes du village et participer aux élections du premier conseil municipal des jeunes (CMJ) qui se dérouleront samedi 1^{er} octobre de 10 à 13 heures salle du Conseil. Inscrits sur la liste, six enfants de l'école primaire, neuf dans la catégorie collège et un en lycée.

Une profession de foi pour se présenter

Accueillis par Annie Potisek, maire de Tours-sur-Marne et encadrés par Oriane Crépeaux, maire-adjointe et Grégory De Gostowski, conseiller municipal, les futurs élus ont siégé dans la salle du Conseil pour une réunion d'information sur le rôle d'un CMJ et les devoirs de ses représentants. L'édile leur a présenté fonctionnement du Conseil, les sensibilisant à l'importance de leur rôle de délégués des jeunes du village et leur a expliqué qu'ils travailleront dans les commissions municipales par



Les jeunes siègeront dans la même salle que les adultes.

petits groupes de cinq à six enfants, dès leur installation. Elle les a invités à se faire connaître auprès de leurs électeurs en remplissant une profession de foi pour se présenter et parler de leurs envies et projets. La rencontre s'est achevée par une visite des locaux de la mairie. La liste des seize candidats et leurs professions de foi sont diffusées sur le site de la mairie de Tours-sur-Marne. Attention, onze postes sont à pourvoir contre quinze pour le conseil municipal des adultes.

Pour voter : scrutin ouvert uniquement aux jeunes du village âgés de 7 à 17 ans, qui devront donner leur identité, prendre un bulletin et une enveloppe, passer dans l'isoloir pour rayer cinq noms sur la liste, glisser leur vote dans l'enveloppe et la déposer dans l'urne.